

Lever les freins à l'investissement en actions

Idée reçue : pour épargner, il faut se serrer la ceinture



“ Je pourrais commencer à mettre des sous de côté mais ce serait trop un sacrifice. Et la vie, c’est maintenant ! ”

Il est pourtant possible d'épargner sans forcément se priver **en suivant ces 4 préceptes...**

1. Trouver le juste milieu

Épargner ne signifie pas arrêter net tous vos loisirs et dépenses du quotidien. En fonction de vos moyens, **cherchez le juste milieu entre vos dépenses essentielles, vos loisirs et la constitution de votre épargne.**

Saviez-vous que les Français épargnent en moyenne **17%**¹ de leurs revenus ? Cela peut être un bon repère pour débuter. À ajuster bien sûr en fonction de vos revenus et de vos besoins.

1. Source : Épargne et Patrimoine financiers des ménages T3 2024, Banque de France.



2. Commencer par l'épargne de précaution

Il est important de commencer à vous constituer **une épargne de précaution pour faire face aux imprévus.** Celle-ci doit représenter entre **4 et 6 mois de dépenses** et être placée sur un support sans risque et **facilement accessible**, type livret d'épargne défiscalisé.

Une fois celle-ci constituée, vous pouvez épargner pour **vos projets à moyen et long terme**, comme l'achat de votre résidence principale ou la préparation de votre retraite. Et les actions sont l'un des supports phares pour les projets de long terme.

Lever les freins à l'investissement en actions

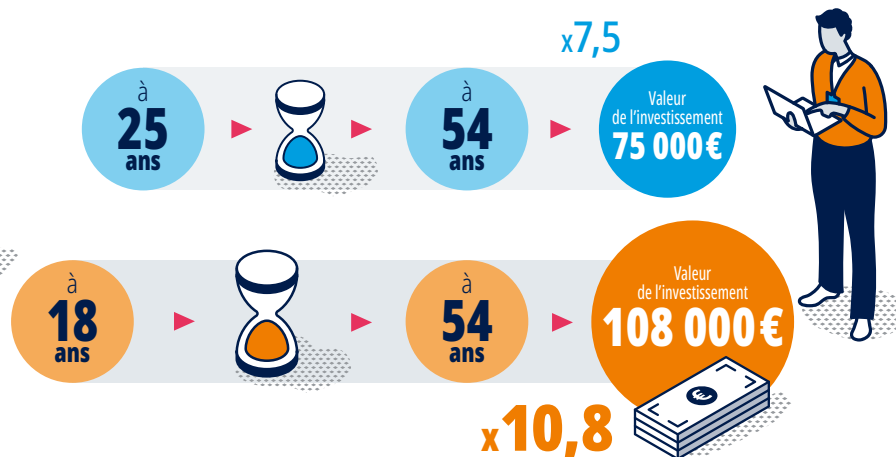
3. Épargner le plus tôt possible...

Il peut être tentant de sans cesse repousser le moment d'épargner. Pourtant, plus on s'y prend tôt, mieux c'est !

Et ce en raison de la mécanique des **intérêts composés** : les potentiels intérêts des placements s'ajoutent au capital et peuvent à leur tour générer des intérêts et ainsi de suite. Sur le long terme, cette mécanique peut créer un effet « boule de neige » exponentiel.

Par exemple :

Investissement
de **10 000 €**
dans le CAC 40

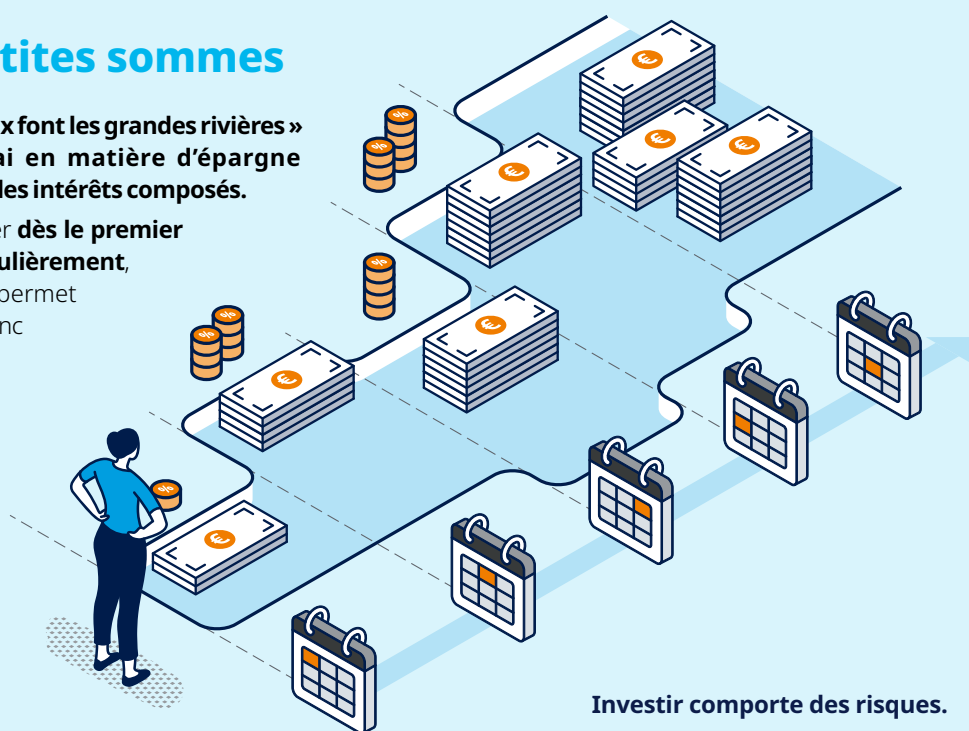


Source : FactSet, à fin mars 2025. Données en euros, performances nettes de frais et dividendes réinvestis. Investir comporte des risques. Ces données représentent des performances passées et ne préjugent pas des performances futures.

4. ... même de petites sommes

L'adage « les petits ruisseaux font les grandes rivières » est particulièrement vrai en matière d'épargne en raison de la mécanique des intérêts composés.

L'argent commence à travailler **dès le premier euro investi**. Et **investir régulièrement**, même de petites sommes, permet d'acheter à des prix variés et donc de lisser les points d'entrée de vos investissements.



Investir comporte des risques.

Lever les freins à l'investissement en actions

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : octobre 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

Crédit photo : © iStock